Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 48 (1960)

Heft: 879

Artikel: Les Africaines ont-elles le droit de s'instruire ? : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-285082

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E 1436
Bibliothèque Publique
et Universitaire de
GENEVE

J. A.

4 juin 1960 — GENÈVE QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE — 879

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 6, ch. de Grange-Canal
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 8.— (ab. min.)
abonnement à « Femmes Suisses » compris.
Les abonnements partent de n'importe quelle date
Prix du numéro 35 centimes
Compte de chèques postaux I. 943

Le rôle de l'art est de refléter la vérité de son propre temps.

Donskoï.

L'Association suisse pour le suffrage féminin a tenu son assemblée à Brigue les 21 et 22 mai 1960

L'assemblée annuelle de l'Association suisse pour le suffrage féminin était convoquée cette année pour la première fois dans le Haut-Valais, à Brigue.

Il s'agissait de soutenir, dans cette région, les femmes qui défendent la cause suffragiste, aussi la partie administrative a-t-elle été un peu sacrifiée aux exposés et à la propagande.

Néanmoins, les déléguées entendirent les rapports présidentiel et financier, de même que les rapports de certaines sections et des propositions.

Une nouvelle présidente

On se souvient peut-être qu'à l'assemblée de 1959, à Montreux, la présidente, Mme Choisy était malade et que la candidate qui devait être nommée était malade aussi. Elle fut donc élue, absente, c'était Mlle G. Heinzelmann qui, malheureusement n'a pu exercer son mandat, elle a continué d'être malade cette année.

On a donc élu, pour deux ans, Mlle Lotti Ruckstuhl, de Saint-Gall.

*

Un télégramme de sympathie est adressé à Mlle Heinzelmann. Mme Ruckstuhl remercie l'assemblée et adresse un vibrant appel en faveur de la collaboration de chacune, appel qui, traduit en français, paraîtra dans le prochain numéro de notre journal.

Propositions des sections

Afin de permettre des contacts plus étroits entre les sections, des conférences de présidentes sont envisagées deux ou trois fois par année et, sur proposition de la section de Berne, une modification aux statuts est adoptée afin de valider les décisions qui y seront prises, chaque section se chargeant des frais de délégation.

Les relations entre le Suffrage et la Communauté de travail des Associations féminines ont toujours été excellentes ; il est décidé de les rendre encore plus étroites afin de permettre d'atteindre, par la Communauté, le plus grand nombre de milieux féminins possible.

Mlle de Sépibus, parlant du groupe valaisan du Suffrage féminin, fort de 800 membres, dit son optimisme. Cette assemblée de Brigue fut l'occasion de contacts avec la S.T.A.C.C.A. (Association des femmes suisses catholiques pour les droits politiques). Dans l'intérêt général, elle espère la création d'un comité de liaison entre les sociétés féminines du Haut et du Bas-Valais.

Parlant des votations cantonales qui ont octroyé le droit de vote aux femmes, Mme Sandoz pour les Neuchâteloises, Mme Prince pour les Genevoises, disent combien la lutte fut vive, parfois violente même, mais que cette violence et les exagérations des attaques antiféministes servirent souvent notre cause.

°

Le samedi soir, après un repas en commun à l'Hôtel de la Couronne, débutait la séance publique où l'on entendit deux orateurs : l'un, le professeur Joseph Ehret, de Bâle, conseiller à l'éducation, qui parla, en allemand, de « La femme suisse sur de nouvelles voies », et l'autre, Me Antoinette Quinche, de Lausanne, qui commenta ce sujet : « Les femmes ont voté en Suisse romande ».

Elle souligne combien les noires prédictions des bouleversements que l'exercice de ces droits provoquerait ont été démenties. Les cantons romands se portent encore très bien et les femmes sont allées voter avec sérieux, avec conscience, anxieuses même parfois, dans la crainte de commettre une erreur, et cela augure bien de l'avenir.

Cette soirée, à laquelle assistaient des représentants des autorités religieuses et civiles, fut agrémentée par des chants des élèves de l'Ecole normale.

°

Le lendemain matin, l'assemblée siégeait de nouveau, dès 9 h. 15. Ce fut d'abord une conférence de M. Max Liniger, professeur à Genève, qui présentait des « Réflexions sur l'antiféminisme en Suisse ». C'est le titre même de l'ouvrage qu'il a fait paraître l'an dernier et qui a fait quelque bruit.

Il analysa la position antiféministe, tant celle des hommes que celle des femmes ; il en rechercha les causes matérielles et les conséquences psychologiques dans notre population et conclut que la femme, dans notre pays, est pénalisée simplement parce qu'elle n'appartient pas au sexe fort.

« Clichés anciens ? Quelles en sont les conséquences ? »

Mlle Oettli, qui prit la parole ensuite, poursuivit l'étude du même problème :

(Suite en page 3)

Les Africaines ont-elles le droit de s'instruire ?

Parmi tous les problèmes qui se posent aux jeunes Etats de l'Afrique tropicale, indépendants depuis peu ou à la veille de l'être, il n'en est guère de plus graves que celui de l'éducation. Ces Etats veulent être modernes, c'est-à-dire adapter leurs structures sociales, en même temps qu'industrielles, agricoles, etc., aux exigences de l'économie du XXe siècle. Il faut pour cela consentir à des changements immenses, — inconcevables sans une population «instruite » au sens occidental du mot. Or si l'on évalue à l'heure actuelle, dans cette Afrique tropicale, à 25 millions le nombre des enfants d'âge scolaire, 17 millions d'entre eux n'ont aucune possibilité de fréquenter l'école. D'ailleurs parmi les 8 millions de privilégiés, seule une minorité fait réellement des études primaires complètes. Quant à l'enseignement secondaire, il groupe à peine 260 000 adolescents.

Tels sont les chiffres globaux. Mais on aurait tort de croire qu'ils groupent à égalité, comme en Europe ou en Amérique, écoliers et écolières. La proportion est à peu près à tous les niveaux de l'enseignement : une fille pour trois garçons. Elle est exceptionnellement de deux pour trois (dans les régions les plus peuplées et les plus prospères) et très souvent d'une pour quatre. En outre, on estime que le plus grand nombre des filles qui entrent à l'école primaire n'y reste même pas le temps nécessaire pour apprendre les rudiments de la lecture et du calcul. Les statistiques portant sur les écoles primaires et « moyennes » de onze pays indiquent que la moitié environ des filles qui figurent aux effectifs sont en première et en deuxième année. Quelques-unes d'entre elles seulement iront jusqu'au bout du cycle primaire.

En d'autres termes : non seulement, dans leur grande majorité, les jeunes Africaines ne peuvent fréquenter aucune école mais beaucoup de celles qui entrent à l'école en sortent sans avoir rien appris.

Quant à celles qui font réellement des études, bien peu ont la chance d'aller jusqu'au bout de l'enseignement que procurent les rares établissements secondaires. En théorie, 10 % des écolières devraient aller au lycée ; cette proportion n'est atteinte que dans deux pays d'Afrique ; ailleurs, c'est 4 ou 3 %, et moins de 1 % dans plusieurs cas. Pour l'enseignements professionnel, les chiffres sont encore plus faibles ; même s'il s'agit essentiellement de modestes cours de couture, de cuisine ou de dactylographie, cet enseignement ne groupe dans chaque pays que quelques centaines de jeunes filles.

S'il est vrai qu'en toute civilisation l'évolution sociale dépend en grande partie de l'évolution des femmes, qui dans leurs rôles d'épouses et de mères peuvent considérablement hâter ou retarder le progrès, la situation de l'Afrique peut paraître inquiétante. Cependant, tous les observateurs s'accordent à déclarer que les Africaines ne souffrent d'aucune préjugé à l'égard de l'éducation. On les a vues au contraire dans plusieurs régions manifester publiquement en faveur de l'enseignement gratuit et obligatoire ; dans de nombreux territoires les jeunes filles ne demanderaient pas mieux que de s'instruire s'il y avait des écoles et si leurs familles les y envoyaient.

Ce n'est pas donc par la faute des jeunes Africaines si dans l'ensemble elles sont moins instruites que leurs frères. Il est temps de s'interroger sur les véritables obstacles qui s'opposent à leur scolarisation. C'est précisément le thème d'une réunion que l'Unesco organise en coopération avec le gouvernement du Dahomey, à Cotonou, du 24 mai au 2 juin : l'accès des filles à l'enseignement primaire et secondaire ; quels sont les facteurs économiques et sociaux qui les encouragent ou qui les empêchent de tirer parti des chances qui leur sont offertes ?

D'après les documents de travail préparés par l'Unesco pour cette conférence, on peut deviner sur quels « facteurs » porteront principalement des discussions. Il y a en premier lieu des données économiques sur lesquelles il est bien difficile d'agir : les écoles sont toujours beaucoup plus nombreuses et beaucoup mieux fréquentées dans les villes ou autour des villes et dans les zones rurales très peuplées. Malheureusement, la plus grande partie des territoires africains est couverte de villages très dispersés. D'autre part, même lorsque l'enseignement est gratuit, il est coûteux : le prix des vêtements qu'on exige, le prix des livres et des cahiers paraît excessif pour beaucoup de paysans et de journaliers qui, au besoin, feront plus volontiers des sacrifices pour leurs garçons que pour leurs filles.

En outre, les menus travaux dont on charge les petites filles, à la campagne, ont une grande importance dans l'économie familiale. Si elles vont à l'école, qui s'occupera des plus jeunes, qui aidera la mère au jardin, aux champs, au marché, à la cuisine ? Et surtout comment apprendront-elles ces tâches essentielles pour leur vie de femme mariée ? Ce dernier point est capital : il concerne le contenu même de l'enseignement. Trop d'Africains estiment que l'instruction pri-

(Suite en page 2)

L'accueil du Haut-Valais fut chaleureux

L'accueil du Haut-Valais fut chaleureux : les autorités témoignèrent d'un vif intérêt pour cette assemblée. Mme Fuchs, président de la Ligue des femmes catholiques valaisannes, honora l'assemblée de sa présence du début à la fin.

Un apéritif fut offert par les autorités au château Stockalper le dimanche à midi. Au banquet, M. Schnydrig représentait les autorités cantonales et M. Anthamatten celles de Brigue.

Au repas du samedi soir, comme à celui du dimanche, les vins les meilleurs et les jus de fruits réputés étaient offerts gracieusement à tous les hôtes.

Le dimanche après-midi, l'excursion à Unterbäch — on se souvient de cette commune résolument féministe lors de la votation de mars 1957 — fut des plus réussies. Le télésiège permit d'atteindre l'Alpenrössli où les champs d'anémones souffrées étaient en pleine floraison.

Les déléguées à cette 49me assemblée, tout en dégustant des menus typiquement valaisans, purent se récréer dans le cadre magnifique de ce haut plateau. Le président de la commune, M. Zenhaüsern, qui dès longtemps a pris si courageusement position en faveur du suffrage féminin, vint nous entretenir des problèmes qui se posent actuellement à ses administrés. Et il était fort sympathique de reconnaître en la personne qui vous assistait à l'arrivée du télésiège le président de la commune lui-même !

Touchées de cette réception, les participantes recueillirent entre elles une somme de 100 fr. qui fut remise aux autorités d'Unterbäch, à l'intention des enfants. Ce don sera utilisé pour la course d'école.

Ces moments de détente furent appréciés de chacun et permirent de nouer des contacts personnels. Me Paccolat, vice-président de Martigny-Bourg, l'une des sept communes acceptantes lors de la votation de février 1959, avait eu la gentille pensée de venir à Unterbäch en ce dimanche, geste qui fut fort apprécié.

Les déléguées à cette assemblée de Brigue quittèrent le Valais en emportant le souvenir d'un accueil chaleureux et d'une parfaite organisation. Elles en sont reconnaissantes tant aux autorités qu'aux chevilles ouvrières de ces journées.

Floriana Institut pédagogique privé Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle direction : E. PIOTET Tél. 24 14 27
Formation de gouvernantes et étrangères institutrices pour familles suisses
Préparation d'assistantes
pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
Professeurs diplômés. Diplômes, Placement des élèves assuré.

EXTRAIT VITAMINEUX Bévita
Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE Bévita
sous contrôle de l'Institut des vitamines

BUFFET CORNAVIN
E. L. NIEDERHAUSER

Une femme écrivain à l'honneur

Les sociétés académiques, les sociétés savantes, les groupements d'intellectuels ne sont guère accueillants aux femmes en Suisse ; d'aucuns ne les admettent même pas comme membres, n'auraient pas l'idée d'élargir leur cercle ou de modifier leurs statuts pour faire place à des forces agissantes, à des esprits novateurs, à des intelligences prêtes à s'employer.

Relevons cette belle exception : l'Institut neuchâtelois qui, en 1942 déjà, a reçu comme membre Mme Dorette Berthoud, laquelle, le 7 mai dernier, a reçu le prix annuel de l'Institut, créé par quelques mécènes pour encourager la littérature, les Beaux-Arts, la science. Le prix de 1960 a été décerné à Mme Berthoud, présidente de l'Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, pour l'ensemble de son œuvre, romans, histoire littéraire, recherches historiques et artistiques et notamment pour son dernier ouvrage, *Le Général et la Romancière*, c'est-à-dire la correspondance du général de Montesquiou et d'Isabelle de Montolieu, alors à Bussigny près de Lausanne, correspondance que Mme Berthoud a eu la chance de retrouver, comme elle a eu la chance de sauver de l'autodafé, à Hauterive près de Neuchâtel, le fameux *Cahier vert*, de Benjamin Constant.

Cette grande activité littéraire d'une femme de banquier, mère de famille, grand-mère, n'a pas empêché Mme Berthoud de mettre sa plume au service du suffrage féminin et d'affirmer son idéal de solidarité féminine.

S. F.

(Suite de la page 1)

maire, loin d'aider les filles à bien remplir leur rôle dans la société, les en détourne au contraire, ou les rend incapables d'affronter les lourdes tâches qui les attendent.

Dans certains pays, les filles instruites font prime sur le marché du mariage ; mais lorsque ces pays sont de ceux où dominent la coutume de la dot, elles trouvent difficilement des fiancés assez fortunés pour verser la somme qu'exigent alors les familles. Ailleurs, les filles instruites sont au contraire moins recherchées : leurs diplômes sont un désavantage.

Les facteurs « culturels » paraissent important dans les régions, surtout musulmanes, où la tradition veut que les filles demeurent enfermées dès la puberté, jusqu'au mariage. Mais partout les familles répugnent à laisser leurs filles séjourner en ville, chez des parents par exemple, comme il le faudrait cependant pour qu'elles puissent achever leurs études primaires, et à plus forte raison pour faire des études secondaires ou professionnelles. Aainsi, se trouvent écartées dans bien des cas les solution les plus économiques : celles des groupes scolaires mixtes. L'opinion publique réclame des internats nombreux que peu de pays sont en mesure d'équiper et d'entretenir.

(A suivre.)

Au Tribunal des mineurs (Genève)

Mme Claire Filliettaz, assermentée avec le corps judiciaire récemment élu, est entrée en fonction comme *juge assesseur*, en remplacement de Mlle B. Richard.

Un quart de siècle

AU TRIBUNAL DES MINEURS

La première femme nommée juge d'un tribunal de mineurs en Suisse, Mlle Blanche Richard, s'est retirée. Elle avait été élue aux élections judiciaires genevoises en 1935. Cela fait donc un quart de siècle qu'elle a revêtu les fonctions de juge assesseur. Un quart de siècle. C'est une belle carrière et l'on comprend qu'un très nombreux public soit venu l'écouter parler de son activité lors de l'assemblée annuelle de l'Union des femmes, le 19 mai.

*

Après avoir brossé, à grands traits, ce qu'avait été la jurisprudence à l'égard des mineurs, dans le droit romain, puis au cours du moyen âge — traitements sévères qui considéraient l'enfant comme un adulte en miniature et le punissaient même de mort ou des galères — la conférencière est arrivée au XIXe siècle où Lombroso fit prévaloir ses idées. Il réclamait l'observation de chaque délinquant. Plus que la rétribution du délit, c'est à l'individualisation de la peine à quoi il fallait tendre.

A cette époque se placent aussi les efforts d'Elisabeth Fry pour réformer les régimes pénitenciaires.

1899 est une date importante, c'est alors que le juge Lindsay (Chicago) suggère la création de tribunaux spéciaux pour les mineurs. Il est certain que le christianisme, sans intervenir directement, a peu à peu travaillé les consciences et a conduit vers une conception plus juste du rôle de la justice à l'égard des enfants

Désormais, on recherche l'amendement du jeune condamné plus que la punition, on décèle les déficiences physiques, mentales ou sociales. En fait, le tribunal des mineurs protège le jeune délinquant contre la société, et non plus la société de la menace du délinquant.

*

En Suisse, les cantons introduisirent tour à tour des tribunaux de mineurs. En 1942, au moment de l'introduction du nouveau Code pénal suisse, dix cantons avaient déjà introduit cette réforme qui devait devenir générale. L'organisation est différente dans chaque canton. A Genève, existait un tribunal spécialisé dès 1913. Il se compose d'un juge, secondé par deux assesseurs (un médecin, une pédagogue). Au Tessin et à Fribourg, il n'y a qu'un seul juge mais il est spécialisé. A Neuchâtel, le juge collabore avec l'Office des mineurs.

On est considéré comme mineur, en justice, jusqu'à dix-huit ans. Il serait souhaitable de retarder cette date. Le mineur doit être interrogé dans les vingt-quatre heures qui suivent son arrestation. Suit alors l'instruction de l'affaire qui comporte des enquêtes minutieuses dans la famille et l'entourage du délinquant. On constate que 85 % des jeunes délinquants sortent d'un milieu familial désorganisé. Si ce milieu constitue un danger moral, on prend des mesures constructives, on le place ailleurs si le délinquant est laissé en liberté surveillée.

Les peines sont représentées par l'amende, la réprimande et, dans les cas graves, un traitement spécial selon les indications des experts consultés. Toujours on cherche à adapter le jeune délinquant à la vie sociale dont il cherche à éluder les obligations.

*

Au travers des cas que Mlle Richard a présentés, on sentait l'action bienfaisante de la pédagogue qui depuis vingt-cinq ans a accompli sa mission comme un apostolat parmi les jeunes. Aussi ne faut-il pas croire qu'il s'agit ici d'une retraite reposante. Mlle Richard, au contraire va continuer à suivre les cas qui viennent devant le tribunal, elle aura du temps pour la mission éducative qu'elle rêve de remplir, un peu sur le modèle de ce qui a été réalisé à Paris et qui nous a été décrit lors d'une séance présidée par M. Helg, chef du Département de justice et police.

Le don gratuit de soi-même

Eduquer de jeunes délinquants, tel est le problème qui se pose chez nous comme ailleurs. On préconise telle ou telle méthode : maison de rééducation, surveillance par des assistantes sociales, parrains et marraines bénévoles, traitements psychologiques...

Le don gratuit de soi-même serait-il seul valable ? — C'est ce que se demandaient les invités réunis le 24 mars, à la Maison internationale des étudiants par M. le conseiller d'Etat Helg, pour entendre Mlle de Fozières.

Celle-ci est, depuis bien des années, *déléguée permanente* auprès du juge d'enfants du Tribunal de la Seine. Elle a une expérience longue et variée. Les enfants mis par le juge en liberté surveillée dépendent de son service. Mais, à son tour, elle choisit pour chaque enfant un délégué bénévole, c'est-à-dire un citoyen honorable et dévoué, qui accepte de surveiller le jeune condamné. Il s'informe de la conduite de l'enfant à l'école ou en apprentissage ; il vérifie si les mauvaises fréquentations ont été abandonnées. — Le délégué invite l'enfant pour un jour de congé, pour une fête, il lui témoigne de l'intérêt, il essaie de le comprendre, il peut parfois dire au bon moment, le mot juste qui ouvrira des horizons nouveaux, qui orientera mieux l'enfant encore influençable.

Le délégué bénévole peut parvenir à prendre de l'ascendant sur le jeune délinquant. Pourquoi ? Parce que celui-ci sait qu'il n'est pas payé. Les assistantes sociales sont des fonctionnaires, on s'en méfie, elles ne sont peut-être que des émissaires de la police. Le délégué bénévole agit par dévouement.

Il est important que ce délégué appartienne à un milieu simple. Il effarouchera moins son protégé, et saura mieux se mettre à sa place, le délinquant et sa famille le savent, de là son autorité.

C'est ainsi que Mlle de Fozières peut affirmer que, grâce à ce système, 70 % des garçons mis en liberté surveillée ne récidivent pas, ce qui est remarquable. Mieux encore, certains de ces enfants ont réussi à améliorer le milieu familial dans lequel ils avaient été élevés : inculquer l'ordre et l'économie à une mère de famille fainéante, voilà qui n'est pas banal, l'entraîner à une activité ménagère régulière semble un exemple tiré de la littérature enfantine pieuse, et pourtant cet exemple a été vécu, il est attesté.

Tous ces petits miracles auraient-ils été rendus possibles grâce à l'influence de ces délégués bénévoles, auxiliaires effacés de la déléguée permanente qui les suit et aiguille sans cesse leur action ?

Un prochain article nous permettra peut-être de décrire la formation prolongée, sévère (il s'agit du concours d'entrée), minutieuse, des délégués permanents, formation qui, en France, dépend du pouvoir judiciaire.

Au Tribunal des mineurs (Neuchâtel)

Mme J. Robert (Saint-Blaise, Neuchâtel), présidente du comité de notre journal, a été nommée *juge assesseur à l'autorité tutélaire* (Tribunal des mineurs) et membre du *Tribunal matrimonial* qui s'occupe des cas de divorce où il n'y a pas entente entre les époux.

DE-CI, DE-LA

A Colombier, Mme Hélène Dubied-Chollet, socialiste, a été élue lors d'une élection complémentaire au Conseil général de la commune. C'est la première Neuchâteloise exerçant ces fonctions.

*

La paroisse de l'Eglise catholique-romaine de Coire a adopté, à une grande majorité, l'introduction du suffrage féminin à l'Eglise.

*

Le canton de Thurgovie projette l'introduction facultative du suffrage féminin en matière scolaire.

*

Dans une résolution, l'assemblée des membres de l'Association bâloise pour le suffrage féminin demande une juste participation des femmes à la prochaines élection du Conseil éducatif (Erziehungsrat).

*

A Genève, l'Institut national genevois prépare une brochure d'éducation civique à l'intention des nouvelles citoyennes.

*

On rapporte de Wengen (Berne), que lors d'une assemblée informative sur des questions scolaires, les voix des femmes au-dessus de 20 ans ont été sans autre ajoutées aux voix des électeurs masculins.

A.S.L.

*

Au Conseil de l'Eglise bernoise

Pour la première fois dans la ville de Berne, une femme a été nommée membre du Conseil administratif de l'Eglise, présentée par le Conseil de paroisse auquel elle appartient. C'est Mme E. Stalder-Merz, fille de Mme Merz, une des premières journalistes admises dans la presse du Palais fédéral.

*

Une femme chef de l'office des chèques postaux

Pas en Suisse, bien sûr, mais en Allemagne fédérale. Mme Barbe Matthae, une juriste, a été juge au Tribunal civil de Mayence, puis durant deux ans chef de l'Office des chèques de Cologne ; elle vient de passer à Berlin-Ouest pour y diriger l'Office des chèques postaux.

S. F.

Les jeunes face au monde moderne

Conférence donnée par M. Robert Junod, professeur, à l'Union Famille-Ecole (suite)

Comment adapter notre instruction au monde contemporain

Au degré primaire

En étudiant le nouveau plan d'études de l'enseignement primaire paru en 1957, je me suis aperçu avec joie que l'on avait introduit à tous les degrés à partir de la deuxième, une heure par semaine consacrée à des notions de science, d'hygiène et de morale. C'est une heureuse innovation. Cette notion figurait déjà dans les plans d'études précédents. Je me demande cependant si la portion n'est pas trop congrue. Loger dans une seule heure des observations d'histoire naturelle, des conseils d'hygiène et des conversations sur la solidarité, l'esprit d'équipe, l'entente entre les peuples, c'est bien, mais je crains que ce soit trop peu et trop superficiel.

Il faudrait, me semble-t-il, que les élèves reçoivent déjà avant la septième des notions d'histoire générale et de géographie mondiale. Il est paradoxal qu'à l'époque des avions à réaction, dans une ville qui possède un aéroport intercontinental, les enfants parviennent à l'âge de douze ans sans savoir où placer sur une carte Sydney, Tokyo, Karachi, San-Francisco, sans même apprendre leur nom. Un ami me disait que ses enfants et leurs copains ne lisent plus Jules Verne, non parce qu'ils le trouvent vieilli mais parce que, tout simplement, ils ne peuvent pas suivre : la géographie les arrête.

Que dire alors des lectures historiques, lorsque dans le magnifique domaine du temps, du temps qui est l'étoffe même de notre vie, on passe sous silence tout, sauf ce qui est arrivé aux cantons suisses. Je vois dans cette carence une des causes de la paresse des enfants à lire, et de leur manque de curioité.

Au degré secondaire

Cette histoire générale si nécessaire demanderait à être étudiée autrement qu'elle ne l'est. Un de nos premiers devoirs, nous l'avons vu, consiste à mettre les adolescents au courant de la situation qui leur est faite *aujourd'hui*. L'étude de notre siècle, des problèmes idéologiques, politiques, économiques, techniques, tels qu'ils se posent *maintenant*, revêt une extrême importance. Les jeunes gens doivent connaître les fautes, les périls, les désastres, mais aussi les progrès et le perspectives ouvertes. On doit leur parler du dévelopement des institutions internationales, des œuvres humanitaires, de l'Union européenne et des difficultés qu'elle rencontre, des civilisations d'Asie et des autres continents. Le monde marxiste, au lieu d'être simplement réprouvé et quasiment ignoré, devrait être l'objet d'une étude sérieuse. Après un pareil examen, notre tâche propre de Suisse et d'Européen apparaîtrait beaucoup plus clairement.

Tout cela ne serait pas fait avec des intentions polémiques. Un corps professoral, instruit lui-même selon les principes humanistes, ne se permettra jamais de mentir, de calomnier, d'exercer une propagande quelconque. D'ailleurs les élèves sont là, et leurs parents derrière eux, pour exercer un contrôle sévère sur la liberté de juger et de critiquer. Ce que l'on cherchera essentiellement, c'est à informer, à présenter les problèmes, à les discuter.

Une des plus sûres disciplines humanistes est précisément la discussion. Le faux humanime totalitaire ne dispose que d'un instrument oratoire : le monologue. L'arme de la liberté, l'arme pacifique par excellence, est le dialogue. On ne l'utilise pas sans étude. Elle est au contraire d'un maniement délicat et même périlleux. C'est pourquoi l'éducation humaniste demande beaucoup plus de soin que le drill autoritaire.

Pour revenir à l'histoire, je crains que l'intérêt médiocre qu'elle éveille chez les jeunes (je le sais par expérience et par ma propre faute) tient à ce qu'ils ne sentent jamais qu'on leur parle de leur propre destin, de leur avenir.

Histoire de la pensée scientifique, artistique, métaphysique...

Il incomberait aux maîtres de science, de littérature, d'art et de philosophie, en se répartissant le travail et en collaborant, de parachever l'œuvre de l'historien proprement dit. Ils présenteraient à leurs élèves un tableau du développement de la pensée scientifique, de la pensée artistique, de la pensée métaphysique et religieuse. Un jeune étudiant, sorti du Collège l'an passé, a proposé à ses anciens maîtres un plan d'études rénové, pour le Collège, qui contient plusieurs idées intéressantes ; celles notamment d'instituer des leçons d'histoires des sciences, d'histoire des littératures étrangères, ou antiques (pour les élèves qui ne font pa de grec, ou qui ne font ni grec ni latin) ; enfin un cours général de sciences des origines : cosmographie, histoire de la Terre, paléontologie, anthropologie.

(à suivre) R. Junod.

ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE

Ecole Lémania
LAUSANNE
Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
dès l'âge de 10 ans